

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTCALM**

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, M<sup>e</sup> NICOLAS ROUSSEAU, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Montcalm, qu'à la séance ordinaire du conseil qui a eu lieu le 13 décembre 2022, il a été adopté le *Règlement numéro 526-1 modifiant les frais de représentation des membres du conseil et des employés.*

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Une copie dudit règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC.

DONNÉ à Sainte-Julienne, ce 15 décembre 2022.

Me Nicolas Rousseau, OMA  
Directeur général et greffier-trésorier